



## Conditions de vente

### 1- Inscription et paiement

#### 1.1 Inscription

Pour être considérée comme définitive, une inscription est subordonnée, lorsqu'elle est réalisée à plus de 30 jours de la date du départ, à l'encaissement d'un acompte de 30% du montant total des prestations (rubrique figurant dans le bulletin d'inscription), à l'exception d'un voyage accompli pendant les vacances scolaires françaises (toutes zones) pour lequel l'acompte sera égal à 100% du montant de l'application de conditions tarifaires particulières précisées dans l'offre de voyages d' Indigo Voyage, consécutivement à l'envoi par mail du bulletin d'inscription rempli et signé par le client.

Pour toute inscription à moins de 30 jours de la date du départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la réception de ce règlement accompagné du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

- Pour toute réservation de forfaits moins de 10 jours avant le départ, des "frais d'urgence" d'un montant de 50 € par dossier seront facturés.

#### 1.2 – Paiement

Le solde du montant du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant la date du départ, tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés ci-dessous.

### 2. Informations voyage

#### 2.1 - Formalités de police et de santé

Indigo Voyage délivre ces informations pour tous les ressortissants de nationalité française. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer et se renseigner, avant d'entreprendre un voyage, sur les formalités administratives et sanitaires requises notamment auprès des ambassades ou consulats compétents. Il appartient au client, ressortissant de nationalité française, de vérifier que les documents, notamment administratifs et sanitaires, requis en vue de l'accomplissement du voyage, sont en conformité avec les informations fournies par Indigo Voyage. Il est vivement recommandé au client de vérifier toutes les informations auprès des autorités concernées.

Indigo Voyage ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, préalablement et au cours du voyage.

Un client qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés, mentionnés sur le bulletin d'inscription qui lui a été remis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

#### 2.2 - Informations sur la sécurité et recommandations du ministère français des affaires étrangères

Indigo Voyage vous conseille vivement de consulter la fiche Guinée du ministère français des affaires étrangères relative à votre voyage (pays de destination et traversés) sur le site Internet [www.diplomatie.fr](http://www.diplomatie.fr), rubrique "Le Français et l'étranger", ou de vous renseigner par téléphone au 01 43 17 94 93 (Ministère des affaires étrangères).

### 3. Conditions et frais d'annulation

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer Guinée Voyage par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible : c'est la date d'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.

#### **Barème des frais d'annulation:**

- plus de 30 jours avant la date de départ : 77 € par personne
- de 29 à 21 jours avant la date de départ : 25 % du montant total des prestations.
- de 20 à 15 jours avant la date de départ : 50 % du montant total des prestations.
- de 14 à 8 jours avant la date de départ : 75 % du montant total des prestations.
- de 7 à 3 jours avant le départ : 90 % du montant total des prestations.
- moins de 3 jours avant le départ : 100 % du montant total des prestations.

#### **Cas particuliers:**

- Guinée Voyage peut proposer au client des produits dont le caractère est exceptionnel soit en raison de tarifs très avantageux, soit à des dates qui correspondent à des événements importants (dates particulièrement chargées) ou pour d'autres raisons qui ont pour conséquence la modification du barème des frais d'annulation. En pareil cas les frais d'annulation qui s'appliqueront seront indiqués sur le document d'information préalable relatif au voyage. Les autres dispositions des présentes continueront de s'appliquer.
- Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur le montant général des acomptes, quel que soit l'auteur du versement.
- En cas d'annulation, pour quelque raison que se soit, les frais extérieurs aux forfaits et engagés par le client tels que frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

### 4. Transport aérien

Conformément à la Convention de Varsovie, la compagnie aérienne que vous utiliserez peut être amenée à modifier, sans préavis, notamment les horaires et/ou l'itinéraire. Ces modifications ainsi que tout incident technique extérieur à Guinée Voyage, retard, annulation, grèves extérieures à Guinée Voyage, escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques ne sauraient justifier pour le client une renonciation au voyage sans frais ou le versement de quelconques indemnités par Guinée Voyage.

### 5. Assurances

Nous vous invitons à souscrire une assistance rapatriement et vous demanderons de nous en communiquer les coordonnées avant votre arrivée.

Indigo Voyage est couvert par une assurance responsabilité civile .